

Effondrement du PIJ !

Depuis plus d'un an, les élus CGT, demandent à la direction de s'organiser et d'anticiper le départ de plusieurs médecins du pôle.

Le 9 février 2023, alors que la question de l'organisation après ces départs avait été posée en F3SCT, il nous a été répondu que l'on n'y était pas encore et que la Direction réagirait le temps venu...

En septembre 2023, toujours pas de réaction ! Après le virage ambulatoire qui a fini dans le décor, là, la Direction attend d'être dans le mur avant d'envisager de tourner !

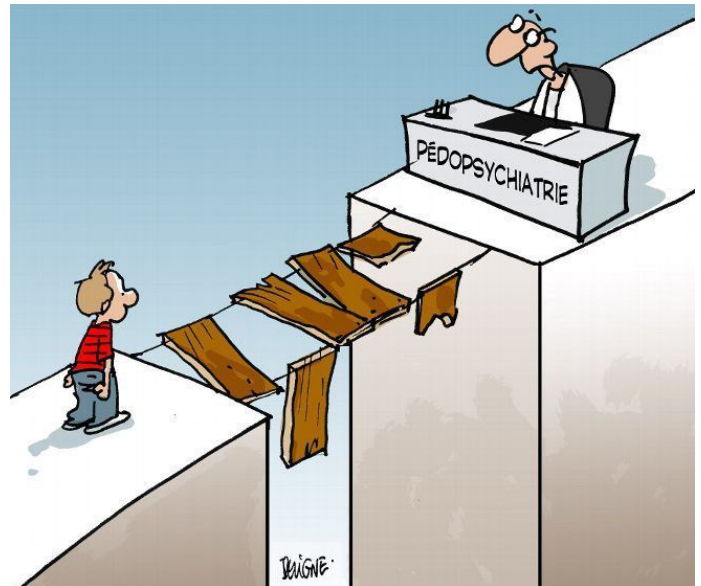
Le 7 novembre 2023, devant les alertes de tous les côtés d'agents du pôle, et l'inaction de la Direction, **les élus CGT à la F3SCT déposent un droit d'alerte** (voir le Droit d'alerte au dos) **pour Risques Psycho-Sociaux graves**. La Direction nous répond un mois après le 4 décembre 2023, en nous faisant part de leur préoccupation au sujet de la situation de la PIJ, liée pour partie au départ de plusieurs pédopsychiatres, et nous informe de la mise en place de groupes de travail à l'initiative de « la gouvernance du pôle ».

La problématique médicale est telle que « la gouvernance du pôle » est dans l'incapacité d'élaborer, dans la concertation, quoi que ce soit sans aides extérieures ! Le management (médical et paramédical) est devenu dysfonctionnel. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui dans une situation proche de celle de 2018 (mise en évidence par une enquête extérieure) ou le personnel, au plus mal, se voit empêché de remplir ses missions de soins auprès d'enfants et de familles en très grandes difficultés.

Ce Conseil de pôle (du 16/02/2024), transformé en « réunion d'information », montre le désarroi de l'institution. En F3SCT, le 12 février 2024, la Direction nous a informés de la mise

en place d'un travail pour réaliser un état des lieux. La Directrice a refusé que les membres de la F3SCT participent à cette enquête ! Comme elle a refusé l'intervention d'un cabinet extérieur pour faire cet état des lieux. Elle a d'ailleurs aussi refusé que l'on fasse un préambule à votre Conseil de Pôle...

Le Syndicat CGT vous demande de lui faire un retour de vos communications en vue de faire cet état des lieux.



Aux vues des RPS encourues par les agents du pôle, le Syndicat CGT transmettra à chacun d'entre vous un questionnaire pour tenter d'évaluer ces risques et faire des propositions d'amélioration.

En attendant, pour que cet état des lieux puisse servir, **ne retenez pas votre parole** quels que soient les problématiques (matérielles, management, médicales, fonctionnement...).

Le syndicat CGT se tient à votre disposition pour toutes questions ou problèmes que vous rencontrez.

SYNDICAT CGT DU CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET
SA FORCE C'EST VOUS, SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Avenue de la Pinède CS 20107 84918 AVIGNON cedex 9

Tel : 04 90 03 90 73 ; cgt.montfavet@gmail.com ; facebook : cgt-montfavet.fr

Montfavet le 07 novembre 2023

La F3SCT du Centre Hospitalier de Montfavet dépose un droit d'alerte concernant l'ensemble du Pôle Infanto Juvénile du centre hospitalier de Montfavet.

Alertés par plusieurs agents du pôle sur la possibilité de changements de fonctionnement, dans un avenir proche, dû aux départs de plusieurs médecins, nous avons pu constater la détresse liée à l'incertitude de ces changements. Des réunions ont été organisées les 19 et 20 octobre 2023 ne faisant qu'amplifier le malaise des agents qui souhaitent maintenir une offre de soins répondant aux besoins de la population. Les propositions de différents membres de la PIJ d'adaptation à ce manque de personnel médical sont systématiquement balayées d'un revers de la main par l'encadrement médical.

La possibilité de plusieurs fermetures est officiellement évoquée. Cela ressemble malheureusement à une macabre loterie. La Clarée, les Lavandes, Piolenc, Valréas, Vaison, Bollène, Chateaufort... qui va fermer, qui va fusionner ?

Le 9 février 2023 les mandatés CGT à la F3SCT avaient demandé en instance, quelle serait l'organisation de la PIJ après les départs à venir de plusieurs médecins. La réponse avait été qu'une réponse institutionnelle permettrait d'anticiper ces départs, qu'il n'y avait pas d'urgence...

Dans une période où les troubles pédopsychiatriques explosent, il apparaît aberrant de fermer des structures publiques diminuant l'offre de soin. Les soins nécessaires à la population ne pourront plus être assurés.

Les fonctionnements, actuellement en modes dégradés dans de nombreuses UF de la PIJ, entraînent un environnement de travail en instabilité sans projection possible. Les profondes désorganisations du milieu du travail, imposées aux agents de la PIJ, la rupture dans les modalités de fonctionnement et la remise en cause, sans réflexions collectives, de leur manière d'assurer les soins, l'impossibilité des agents de remplir correctement leur mission génèrent des risques psychosociaux.

Au vu de ces éléments, ni la sécurité, ni les conditions de travail des agents, ni même la qualité des prises en charge, ne sont garanties.

Ces risques psychosociaux majeurs, avérés et prégnants conduisent à la multiplication des troubles psychologiques et somatiques.

Tous ces éléments étant constitutifs de risques psycho-sociaux majeurs liés à la dégradation de la qualité des soins, nous déposons ce droit d'alerte.

Nous vous demandons de créer des groupes de travail avec les agents de proximité pour travailler les solutions à ce déficit de personnel médical et maintenir une réponse pertinente à la population.

Nous vous demandons, conformément à la loi L4614-10 du code du travail, de réunir au plus vite (avant la fin de l'année 2023) une F3SCT extraordinaire. Au vu de la gravité des éléments sus cités nous demandons conformément aux articles R236-40 et R236-42 du Code du Travail une expertise réalisée par un cabinet extérieur pour évaluer cette situation, pour en déterminer l'origine et pour proposer des solutions. Si cette expertise extérieure ne peut se faire, nous vous demandons de diligenter au plus vite une enquête qui sera réalisée conjointement par la F3SCT et la Direction du CHM.

Nous vous rappelons l'enquête, réalisée en 2018 par le cabinet SECAFI (vous trouverez les conclusions en pièce jointe), qui a très clairement mis en évidence les dysfonctionnements de ce pôle qui ont amené « **50% des agents à être exposés à un risque psychosocial de niveau fort à très fort** »...

Claire Moreno
Secrétaire de la F3SCT

Emmanuel Loubier
Élu F3SCT